

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Articles 33, 58 à 60 et 72 - II du Code des Marchés Publics

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIÈRES
(CCTP)**

Maître d'ouvrage :

Conseil général de la Mayenne
Hôtel du Département
39 rue Mazagran
BP 1429
53014 LAVAL CEDEX

Personne responsable du marché pour l'exécution :

Madame Véronique ROSPARS
Animatrice de la Commission locale de l'eau
Direction de l'aménagement du territoire, de l'agriculture et de l'environnement

Objet de la consultation :

Accompagnement sociologique, participatif, économique et technique à l'élaboration des scénarios et au choix de la stratégie du SAGE du bassin versant de la Mayenne.

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Cahier des clauses techniques particulières

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ÉTUDE

ARTICLE 2 – LE SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA MAYENNE

2-1 – Périmètre du SAGE du bassin versant de la Mayenne (annexe 1)

2-2 – La commission locale de l'eau (CLE)

2-3 – Les enjeux du sage du bassin versant de la Mayenne.

2-4 – L'avancée des travaux

ARTICLE 3 – PRÉSENTATION DE LA SÉQUENCE D'ÉLABORATION DES SCÉNARIOS ET DU CHOIX DE LA STRATÉGIE

3-1 – Objectifs

3-2 – Organisation générale

3-2-1 – Bilan et prospective

3-2-2 – Concertation et participation des acteurs

3-2-3 – Synthèse et formalisation des scénarios

3-2-4 – Choix de la stratégie

3-3 – Prestataires

3-4 – Déroulement de l'étude

3-4-1 – Délais

3-4-2 – Réunions

3-4-2-1 – Réunions de travail

3-4-2-2 – Réunions d'échange et de concertation

3-4-2-3 – Réunion du bureau de la CLE (cf. diagramme de l'annexe 2)

3-4-2-4 – Réunions de la CLE

3-4-3 – Documents à prendre en considération

3-4-3-1 – Textes réglementaires

3-4-3-2 – Guides proposés pour l'élaboration des SAGE

3-4-3-3 – Études réalisées dans le cadre de l'élaboration du SAGE

3-4-4 – Documents à remettre par les prestataires

ARTICLE 4 – CONTENU DU LOT 1: ACCOMPAGNEMENT SOCIOLOGIQUE ET PARTICIPATIF

4-1– Contenu de l'étude

4-1-1– Analyse des positionnements des groupes d'acteurs

4-1-2 – Préparation et animation des tables rondes thématiques

4-1-3 – Présentation des scénarios

4-1-4 – Choix de la stratégie

4-2 – Modalités particulières de réalisation

4-2-1 – Documents à prendre en considération

4-2-2 – Réunions

4-2-3 – Documents à remettre par le chargé d'études

4-2-4– Délais

ARTICLE 5 – CONTENU DU LOT 2 : ÉTUDE TECHNIQUE D'ÉLABORATION DES SCÉNARIOS ET DU CHOIX DE LA STRATÉGIE

5-1– Contenu de l'étude

5-1-1– Synthèse du diagnostic et évaluation des tendances d'évolution

5-1-1-1 – Synthèse du diagnostic

5-1-1-2 –Analyse des tendances

5-1-2 – Tables rondes thématiques

5-1-3 – Proposition de scénarios

5-1-4 – Choix de la stratégie

5-2 – Modalités particulières de réalisation

5-2-1 – Documents à prendre en considération

5-2-2 – Réunions

5-2-3 – Documents à remettre par le chargé d'études

5-2-4 – Délais

ARTICLE 6 – CONTENU DU LOT 3 : ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU BASSIN VERSANT ET ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DES SCENARIOS

6-1 – Contenu de l'étude pour l'étape bilan et prospective

6-1-1 – Analyse socio-économique du territoire

6-1-2 – Bilan des coûts liés à la gestion de l'eau

6-1-3 – Participation à l'étape de concertation et participation des acteurs

6-1-4 – Evaluation économique des scénarios

6-2 – Modalités de réalisation

6-2-1 – Documents à prendre en considération

6-2-2 – Réunions

6-2-3 – Documents à remettre par le chargé d'études

6-2-4 – Délais

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXES

ANNEXE 1 : LE BASSIN VERSANT DE LA MAYENNE

ANNEXE 2 : ORGANISATION DU DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

ANNEXE 3 : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ETUDE

Le présent cahier des charges a pour objectif de préciser les conditions de réalisation de la séquence d'élaboration des scénarios du SAGE et du choix de la stratégie.

L'opération est décomposée en 3 lots :

- lot 1 : accompagnement sociologique et participatif,
- lot 2 : étude technique d'élaboration des scénarios et du choix de la stratégie,
- lot 3 : analyse socio-économique du bassin versant et évaluation économique des scénarios.

ARTICLE 2 – LE SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA MAYENNE

2-1 – Périmètre du SAGE du bassin versant de la Mayenne (annexe 1)

Le bassin versant de la *Mayenne* concerne la Mayenne et ses affluents à l'exception de l'Oudon qui fait l'objet d'un autre SAGE. Il couvre 4 343 km² et concerne principalement le département de la *Mayenne* (174 communes), le département de l'*Orne* (79 communes), le département du *Maine et Loire* (26 communes), celui de la *Manche* (11 communes) et enfin de l'*Ille et Vilaine* (2 communes). 280 000 habitants vivent sur ce bassin versant.

Trois régions administratives sont concernées : Pays-de-la-Loire, Basse-Normandie, Bretagne.

2-2 – La commission locale de l'eau (CLE)

La commission locale de l'eau du bassin versant de la Mayenne comprend 80 membres titulaires.

Un bureau composé de 24 membres et conservant la même représentativité que la commission locale de l'eau est chargé de préparer les dossiers et les séances de la commission locale de l'eau.

Le bureau a la possibilité de créer des groupes techniques. Ainsi un groupe de travail a été constitué pour le suivi des marchés.

Par ailleurs, trois commissions géographiques (amont, centre, aval) existent. Elles ont un rôle de proposition et de concertation locale.

2-3 – Les enjeux du sage du bassin versant de la Mayenne.

Les enjeux suivants ont été identifiés par la commission locale de l'eau :

- **l'amélioration de la qualité des eaux pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable** (enjeu prioritaire) ;

- **la lutte contre l'eutrophisation** des plans d'eau et cours d'eau, pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la mise en valeur touristique ;

- **la protection des populations piscicoles et la restauration de la libre circulation piscicole**, mais aussi l'amélioration des conditions de reproduction des poissons et la préservation des zones humides (objectif SDAGE) ;

- **la nécessité d'une gestion quantitative stricte** : elle passera par la gestion des étiages et des écoulements en période de crue ainsi que par la maîtrise des consommations en eau et la diversification des ressources.

2-4 – L'avancée des travaux

L'élaboration du SAGE du bassin versant de la Mayenne a débuté en janvier 1999.

L'état des lieux a été validé par la commission locale de l'eau en septembre 2000. Quatre études complémentaires à l'état des lieux ont été réalisées :

- évaluation des flux de pollution par sous-bassins versant,
- bilan sur l'exploitation des eaux souterraines,
- essai d'inventaire de l'occupation des sols par télédétection,
- détermination des débits biologiques,

A ce jour, l'élaboration du SAGE en est à la finalisation du diagnostic. La commission locale de l'eau a accepté, en novembre 2002, l'étude globale proposée en tant que pré-diagnostic et a établi un document de synthèse intitulé « bilan sur le pré-diagnostic du SAGE du bassin versant de la Mayenne » qui identifie les points restant à compléter pour aboutir à un diagnostic complet du SAGE. Ces études de finalisation du diagnostic sont en cours de réalisation.

La présente commande se situe au niveau de l'élaboration des scénarios et du choix de la stratégie.

ARTICLE 3 – PRESENTATION DE LA SEQUENCE D'ELABORATION DES SCENARIOS ET DU CHOIX DE LA STRATEGIE

3-1 – Objectifs

Cette séquence prospective est la séquence essentielle de la procédure d'élaboration du SAGE qui devra permettre à la commission locale de l'eau de déterminer sa stratégie future.

Au cours de cette séquence, les acteurs auront à s'exprimer sur l'avenir du bassin versant.

La CLE envisage d'élaborer les scénarios autour des sept thèmes suivants :

- approvisionnement en eau potable,
- usage agricole (prélèvements, rejets),
- rejets directs,
- gestion quantitative (étiages, crues),
- fonctions biologiques,
- milieux physiques (plans d'eau, zones humides, ripisylve, ouvrages),
- activités de loisir liées à l'eau.

Cependant les actions relatives à chaque thème dépendent et pourront avoir des répercussions sur les autres thèmes.

3-2 – Organisation générale

Cette séquence peut se décomposer en quatre étapes

3-2-1 – Bilan et prospective

Il s'agira de compléter (sur le volet socio-économique) et de synthétiser le diagnostic du SAGE afin d'apporter aux membres de la CLE une vision claire et objective de la situation sur le bassin versant.

Cette analyse permettra de dégager les tendances d'évolution des milieux aquatiques, des composantes socio-économiques du territoire et des usages liés à l'eau.

3-2-2 – Concertation et participation des acteurs

Des réunions d'échange seront organisées afin de permettre aux acteurs concernés par l'élaboration du SAGE de s'exprimer sur leur perception et l'avenir de leur territoire. Ils pourront y formuler leurs attentes, leurs objectifs, leurs contraintes.

Les données recueillies lors des différents échanges constitueront la base de l'élaboration des scénarios et permettront de préciser les enjeux et les objectifs à atteindre en terme de milieux (amélioration, protection, réduction de la vulnérabilité) et d'usages.

3-2-3 – Synthèse et formalisation des scénarios

Les scénarios seront construits à partir des attentes formulées par les acteurs à l'étape précédente, de leurs contraintes et de leur perception des milieux.

Les différents scénarios déclinés en programmes d'action et évalués sur le plan économique présenteront de réelles alternatives afin d'offrir un vrai choix à la CLE. Dans cet objectif, l'aspect didactique de la présentation des scénarios sera essentiel.

3-2-4 – Choix de la stratégie

L'étape de la concertation et de la participation des acteurs aura mis en évidence les enjeux et permettra de définir les objectifs collectifs du SAGE.

Ces objectifs en terme de milieux et d'usages seront formalisés.

Les scénarios proposés seront évalués au regard de ces objectifs collectifs. Il s'agira d'apprécier, pour chacun d'eux, leur contribution à la poursuite des objectifs collectifs et leurs impacts sur les milieux et les usages. Pour ce faire, l'animation de la CLE envisage de proposer une analyse multicritères afin d'aider la CLE dans l'évaluation des scénarios sectoriels et dans le choix de la stratégie. Cette analyse permettra d'intégrer à la fois les aspects purement techniques, l'évaluation économique et les préférences des acteurs.

3-3 – Prestataires

Cette étape sera menée conjointement par une équipe pluridisciplinaire composée de prestataires distincts ayant des compétences dans les domaines suivants :

- en stratégie et sociologie afin de mieux comprendre la perception et l'analyse par les différents groupes d'acteurs des problématiques liées à l'eau, de préparer et animer les tables rondes thématiques, de prendre en considération les attentes des acteurs et de proposer des documents de synthèse à la CLE ;
- technique afin de synthétiser les éléments du diagnostic, de proposer un scénario tendanciel, des scénarios alternatifs puis des objectifs collectifs ;
- en socio-économie pour l'analyse du bassin versant d'un point de vue économique et social et pour l'évaluation économique des scénarios proposés ;

Les prestataires seront associés dans le cadre d'une opération décomposée en 3 lots. Le tableau ci-après précise la composition des différents lots :

Lots		Missions confiées	Compétences requises
1	Accompagnement sociologique et participatif	Synthèse des positionnements des acteurs. Préparation des réunions d'acteurs et prise en compte des diversités de point de vue. Elaboration des documents de	Stratégie participative Méthodologie de réunion Logique d'acteurs
2	Etude technique à d'élaboration des scénarios et du choix de la stratégie	Réalisation de la synthèse du diagnostic Prise en compte des attentes pour proposer le scénario tendanciel, les scénarios alternatifs et les objectifs	Ressource en eau, milieux aquatiques, agronomie hydrogéologie, assainissement, AEP

3	Analyse socio-économique et évaluation économique des scénarios	analyse socio-économique du territoire et bilan, par catégories d'acteurs, des coûts réels relatifs à la protection et à l'utilisation de l'eau. Évaluation économique des scénarios.	Analyse socio-économique, Développement territorial, Politiques publiques
---	--	--	---

3-4 – Déroulement de l'étude

Ce travail fait intervenir plusieurs prestataires qui devront travailler ensemble.

Le diagramme de l'**annexe 2** précise, d'un point de vue chronologique, l'organisation des différentes missions.

3-4-1 – Délais

Le délai global de réalisation de cette phase d'étude est de 12 mois à compter de la date de notification du marché.

Les délais de chaque étape sont précisés sur le diagramme de l'annexe 2.

Les prestataires devront respecter les délais indiqués dans l'annexe 2

Nous ne pouvons que rappeler ici l'importance du bon respect des délais et de la bonne collaboration qui devra s'établir entre les différents prestataires, conditions essentielles pour la réussite de la mission .

3-4-2 – Réunions

3-4-2-1 – Réunions de travail

- **Réunions de coordination**

Les missions des différents lots sont interdépendants. Pour la réussite de l'opération, les différents prestataires devront travailler ensemble et coordonner leur réflexion.

L'animation de la CLE sera l'interlocuteur privilégié des différents prestataires, organisera les réunions de travail, centralisera les données et fournira aux prestataires celles dont ils auront besoin.

La bonne coordination des actions passera par un nombre minimal de réunions de travail entre les prestataires, l'animation de la CLE et, le cas échéant, le groupe technique de la CLE.

Le nombre de réunions à prévoir pour l'ensemble des prestataires est :

- étape "bilan et prospective" : 4 réunions,
- étape "concertation et participation des acteurs" : 3 réunions,
- étape "synthèse et formalisation des scénarios" : 4 réunions,
- étape "choix de la stratégie" : 3 réunions.

Des réunions de travail entre chaque prestataire et l'animation de la CLE sont également à prévoir en fonction des lots et des phases de l'étude.

- **Echange d'information**

La proposition devra mentionner les moyens mis en œuvre par le prestataire pour garantir les conditions optimales d'une bonne collaboration et pour assurer un bon échange de l'information tout au long de la réalisation de la prestation.

A ce sujet, le maître d'ouvrage représenté par l'animation de la CLE devra être tenu informé, de manière hebdomadaire, par le moyen choisi au préalable par le prestataire (fax, e-mail, téléphone, ...) de l'avancée réalisée et des difficultés rencontrées.

Les prestataires sont également informés qu'un poste de travail pourra être mis à leur disposition au sein de l'animation de la CLE.

3-4-2-2 – Réunions d'échange et de concertation

Pour la concertation, un total de 15 réunions thématiques ou géographiques est à prévoir.

Les prestataires des lots 1 et 2 participeront à l'ensemble de ces réunions.

Le prestataire du lot 3 devra prévoir de participer à 5 de ces réunions.

Chaque réunion thématique ou géographique sera suivie d'un temps d'échange, de synthèse et de mise en commun des informations recueillies lors des réunions entre les prestataires et l'animation de la CLE.

3-4-2-3 – Réunion du bureau de la CLE (cf. diagramme de l'annexe 2)

Le bureau de la CLE se réunira 6 fois au cours de cette phase d'étude :

- pour le démarrage des travaux,
- pour la présentation des résultats de l'étape bilan et prospective,
- pour la synthèse des réunions de concertation,
- pour la présentation des scénarios,
- pour la présentation des objectifs collectifs,
- pour la présentation des éléments en vue du choix de la stratégie.

Les prestataires des lots "accompagnement sociologique et participatif" et "étude technique d'élaboration des scénarios et du choix de la stratégie" participeront à toutes les réunions de bureau. Le prestataire du lot "analyse socio-économique du bassin versant et évaluation économique des scénarios participera à 4 des réunions de bureau (démarrage, présentation des résultats de l'étape bilan et prospective, présentation des scénarios, présentation des éléments en vue du choix de la stratégie).

3-4-2-4 – Réunions de la CLE

La commission locale de l'eau se réunira trois fois au cours de cette phase d'études :

- pour la présentation des résultats de l'étape bilan et prospective,
- pour la présentation des scénarios,
- pour le choix de la stratégie.

Tous les prestataires participeront aux trois réunions de la CLE.

3-4-3 – Documents à prendre en considération

3-4-3-1 – Textes réglementaires

L'ensemble du travail réalisé devra veiller à répondre aux prescriptions des textes réglementaires suivants :

- directive cadre européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000,
- articles L. 212-3 à L. 212-7 du code de l'environnement,
- articles L. 430-1 à L. 433-3 du code de l'environnement,
- article L 110-1 et L 415-5 du code de l'environnement,
- décret n°92-1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,
- arrêté du Ministère de l'Environnement du 10 avril 1995 relatif à la légende des documents graphiques des schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

- schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne,

3-4-3-2 – Guides proposés pour l'élaboration des SAGE

Le prestataire tiendra compte des propositions et orientations des documents suivants :

- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, guide méthodologique (octobre 1992),
- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, guide cartographique (1995),
- Pour le SAGE, animer la concertation et la communication (Agence de l'eau Loire-Bretagne, août 2001),
- SAGE mode d'emploi N°2 (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, septembre 2002),
- Guide pour l'évaluation économique des SAGE (Agence de l'eau Loire-Bretagne),
- Planification participative de bassin : analyse des conditions d'émergence et modalités d'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (S. ALLAIN, INRA, groupe d'analyse des politiques publiques, septembre 2002).

Il convient de noter que ces différents documents sont consultables sur le site <http://www.sitesage.org>.

3-4-3-3 – Études réalisées dans le cadre de l'élaboration du SAGE

Les études déjà réalisées dans le cadre de l'élaboration du SAGE :

- état des lieux,
- étude complémentaire sur les flux de pollution,
- étude complémentaire sur l'exploitation des eaux souterraines,
- étude complémentaire sur l'occupation des sols,
- étude complémentaire sur les débits biologiques,
- diagnostic du SAGE,

seront également à prendre en considération par les prestataires.

3-4-4 – Documents à remettre par les prestataires

Le détail des documents à remettre sera précisé pour chacun des lots.

Pour les étapes "bilan et prospective" et "synthèse et formalisation des scénarios", chacun des prestataires devra remettre un rapport.

A l'issue des réunions de concertation, le prestataire du lot "accompagnement sociologique et participatif" remettra un document de synthèse sur les échanges et les rapports des réunions.

Pour l'étape du choix de la stratégie, un document de synthèse sera préparé par l'ensemble des prestataires et communiqué à la CLE pour lui permettre de définir sa stratégie. L'élaboration de ce document sera coordonné par le prestataire du lot "accompagnement sociologique et participatif". La mise en forme et l'édition de ce document sera réalisé par l'animation de la CLE.

Les documents seront remis sous forme de fichiers numériques et de rapports écrits.

La version définitive de chaque rapport sera remise au maître d'ouvrage en 40 exemplaires (dont un original reproductible).

Des rapports intermédiaires pourront être échangés (au total, un maximum de 10 exemplaires pour chaque rapport).

L'ensemble des données recueillies ou synthétisées seront structurées sous forme de bases de données et, si possible, géo-référencées. Elles viendront compléter le SIG (sous ARCVIEW) en cours d'élaboration.

ARTICLE 4 – CONTENU DU LOT 1: ACCOMPAGNEMENT SOCIOLOGIQUE ET PARTICIPATIF

4-1– Contenu de l'étude

4-1-1– Analyse des positionnements des groupes d'acteurs

Cette analyse se déroulera à la 1^{ère} étape "bilan et prospective".

A partir des données disponibles :

- bilan de la mission d'écoute réalisée par le cabinet MD Conseil en mai 2002,
- compte-rendus des entretiens individuels menés par le bureau d'études SOGREAH PRAUD en mars 2002,
- compte-rendus des réunions de la CLE et du bureau,
- compte-rendus des réunions publiques d'information.

si besoin complétées d'investigations complémentaires (qui pourront être réalisées avec l'appui de l'animation de la CLE), le prestataire dressera un bilan de la position des acteurs du bassin versant vis-à-vis de l'élaboration du SAGE.

Il fera état de la perception de la démarche SAGE, identifiera les différents groupes d'intérêts avec leur rôle respectif et pourra mettre en évidence d'éventuels acteurs "oubliés" dans la démarche.

A partir de cette analyse, le prestataire proposera un projet pour l'organisation des réunions thématiques ou géographiques.

4-1-2 – Préparation et animation des tables rondes thématiques

Le prestataire orientera le maître d'ouvrage sur l'organisation des réunions thématiques : les thèmes, les acteurs à convier, les lieux et les informations à communiquer seront précisés.

Les 7 thèmes présentés au paragraphe 3-1 serviront de base à la préparation de ces réunions thématiques et pourront éventuellement être complétés en fonction de l'analyse précédemment réalisée.

Le calendrier indicatif des réunions sera établi avec l'animation de la CLE et le bureau d'études techniques (le maître d'ouvrage fixera définitivement les dates de réunion).

Le maître d'ouvrage sera responsable, pour l'ensemble des réunions, de :

- la réservation des locaux,
- l'envoi des invitations pour les différentes réunions et leur suivi,
- la préparation des dossiers de réunions,
- l'accueil et l'organisation matérielle,
- la rédaction des compte-rendus (d'un point de vue technique).

Le prestataire animera les réunions avec l'appui technique du bureau d'études technique et de l'animation de la CLE. Il saura amener l'ensemble des participants à s'exprimer librement, suscitera et encadrera les débats.

A l'issue des réunions, le prestataire proposera un document de synthèse sur le déroulement des réunions. Il y précisera la participation des différents groupes d'intérêts, les points de blocages, les conflits éventuels. Il pourra faire des propositions afin d'améliorer la bonne concertation dans le cadre de l'élaboration du SAGE.

4-1-3 – Présentation des scénarios

Le prestataire coordonnera le travail du bureau d'études technique et du bureau d'études en socio-économie en veillant à ce que les attentes et les propositions formulées lors des réunions d'échanges soient bien prises en considération.

Il devra synthétiser les données techniques d'élaboration des scénarios et l'évaluation économique qui en sera faite afin de proposer à la CLE un document lisible de présentation des scénarios.

4-1-4 – Choix de la stratégie

Le prestataire accompagnera la CLE dans le choix de sa stratégie et devra veiller à ce que la stratégie qui sera retenue à l'issue de cette étape résulte bien d'une décision collective, condition essentielle de son adoption par l'ensemble des acteurs du bassin versant.

Il rappellera et organisera les attentes formulées des acteurs du bassin versant en vue de préciser les enjeux du SAGE.

Il définira, en collaboration avec l'animation de la CLE et les deux autres prestataires, les différentes catégories d'acteurs et leurs critères de valeurs. Cette définition pourra servir à l'analyse multicritères qui sera proposée à la CLE, sous contrôle de l'animation de la CLE, pour l'aider dans le choix de sa stratégie.

4-2 – Modalités particulières de réalisation

4-2-1 – Documents à prendre en considération

L'ensemble des documents énumérés au paragraphe 3-4-3 et au paragraphe 4-1-1 devront être considérés.

4-2-2 – Réunions

L'ensemble des réunions de la CLE, du bureau, de concertation et de travail prévues au paragraphe 3-4-2 devront être réalisées.

4-2-3 – Documents à remettre par le chargé d'études

Le prestataire devra remettre, dans les conditions prévues au paragraphe 3-4-4, les documents suivants :

- document présentant l'analyse des positions des différents acteurs sur le bassin versant et proposition pour les réunions de concertation,
- document de synthèse sur les réunions de concertation,
- document de présentation des scénarios.

Pour le choix de la stratégie, une note de synthèse sur les catégories d'acteurs et leurs critères de valeur devra également être réalisée.

4-2-4 – Délais

Le délai global de réalisation est de 12 mois.

Le document présentant l'analyse des positions des différents acteurs sera remis dans un délai de 3 mois à partir de la notification du marché.

Le document de présentation des scénarios sera remis dans un délai de 9 mois à partir de la notification du marché.

ARTICLE 5 – CONTENU DU LOT 2 : ETUDE TECHNIQUE D'ELABORATION DES SCENARIOS ET DU CHOIX DE LA STRATEGIE

5-1– Contenu de l'étude

5-1-1– Synthèse du diagnostic et évaluation des tendances d'évolution

5-1-1-1 – Synthèse du diagnostic

Pour chaque thème d'étude présenté au paragraphe 3-1, le prestataire reprendra et synthétisera les éléments du diagnostic. Pour chaque thème, la situation actuelle, le niveau de satisfaction des usages et l'état des milieux seront repris et exprimés de manière simple et explicite. Les problèmes seront localisés, hiérarchisés et les conflits d'usage identifiés.

Le prestataire réalisera cette synthèse à la fois au niveau global du bassin versant ainsi qu'à l'échelle de chacun des 17 sous-bassins versant hydrographiques selon le modèle joint en **annexe 3**.

5-1-1-2 –Analyse des tendances

A partir de la synthèse du diagnostic, le prestataire dégagera les grandes tendances d'évolution en concertation avec les titulaires des deux autres lots.

Concernant les usages, ces tendances présenteront notamment :

- l'évolution des prélèvements,
- l'évolution de l'environnement rural et urbain,
- l'évolution des loisirs,
- l'évolution des différents rejets.

En second lieu, l'évolution des milieux aquatiques sera appréciée, notamment :

- l'évolution de la qualité des eaux,
- l'évolution de la disponibilité de la ressource en eau,
- l'évolution de la protection de la ressource,
- l'évolution de la qualité écologique des milieux,
- l'évolution de la préservation des écosystèmes aquatiques.

La mise en parallèle de l'évolution des usages et de l'évolution des milieux conduira le prestataire à dégager une vision prospective des équilibres et déséquilibres qui peuvent en découler.

Cette vision prospective sera complétée par les échanges lors des différentes réunions thématiques ou géographiques pour permettre la construction du scénario tendanciel.

5-1-2 – Tables rondes thématiques

Le prestataire participera à l'ensemble des réunions thématiques ou géographiques. Il interviendra en tant qu'appui technique dans le cadre des échanges pour l'élaboration des scénarios et la définition des objectifs collectifs.

5-1-3 – Proposition de scénarios

A partir des attentes et contraintes formulées, le prestataire proposera, pour chaque thème ou usage, le scénario tendanciel et les scénarios alternatifs en concertation avec les titulaires des deux autres lots.

Afin qu'il y ait un vrai débat et un choix par la CLE, les scénarios devront offrir de réelles alternatives.

Ces scénarios seront formalisés et visualisés afin de permettre aux membres et partenaires de la CLE d'apprécier les conséquences et risques de chaque scénario proposé sur les milieux et les usages. Les programmes d'action associés seront détaillés. Un effort devra être mené sur l'aspect didactique de la présentation des scénarios

5-1-4 – Choix de la stratégie

A partir des attentes et contraintes formulées, les objectifs collectifs relatifs aux milieux et usages seront clairement définis par sous-bassins versant ou unités hydrographiques homogènes.

Les objectifs seront décrits par des indicateurs simples fixant des niveaux :

- de qualité des eaux superficielles et souterraines,
- de débits,
- de qualité de fonctionnement des écosystèmes,
- d'indices de satisfaction des usages,
- d'indices de protection des milieux,
- de partage de la ressource entre les usages.

L'appréciation technique des différents scénarios définis à la séquence précédente sera alors conduite au regard des objectifs collectifs définis. Il s'agira d'évaluer, pour chacun d'eux, leur contribution à la poursuite des objectifs collectifs (apports) et le niveau des conséquences négatives qu'il entraîne (impacts) en terme de milieux et d'usages.

5-2 – Modalités particulières de réalisation

5-2-1 – Documents à prendre en considération

L'ensemble des documents énumérés au paragraphe 3-4-3 devront être considérés.

5-2-2 – Réunions

L'ensemble des réunions de la CLE, du bureau, de concertation et de travail prévues au paragraphe 3-4-2 devront être réalisées.

5-2-3 – Documents à remettre par le chargé d'études

Le prestataire devra remettre, dans les conditions prévues au paragraphe 3-4-4, les documents suivants :

- rapport de synthèse du diagnostic et de présentation des tendances d'évolution,
- rapport technique de proposition de scénarios,
- note de présentation des objectifs collectifs,
- rapport d'évaluation technique des scénarios.

5-2-4 – Délais

Le délai global de réalisation est de 12 mois.

Le rapport de synthèse du diagnostic et de présentation des tendances d'évolution sera remis dans un délai de 3 mois à partir de la notification du marché (un rapport provisoire sera remis dans un délai de 2 mois).

Le rapport technique de proposition de scénarios sera remis dans un délai de 8 mois à partir de la notification du marché (le premier rapport provisoire sera remis deux semaines plus tôt).

ARTICLE 6 – CONTENU DU LOT 3 : ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE DU BASSIN VERSANT ET EVALUATION ECONOMIQUE DES SCENARIOS

6-1 – Contenu de l'étude pour l'étape bilan et prospective

Cette première partie d'étude (6-1-1 et 6-1-2) constituera le socle informatif de base nécessaire à la construction et à l'évaluation économique des scénarios.

6-1-1 – Analyse socio-économique du territoire

Il s'agira d'analyser, en se basant sur les données disponibles, les composantes socio-économiques qui ont structuré le territoire du SAGE :

- démographie,
- activités économiques,
- activités non-marchandes (loisirs, éducation,...),

et la répartition de ces différentes activités sur le territoire du SAGE.

Le prestataire mettra en évidence les atouts, faiblesses et tendances de chaque composante, en lien avec la gestion de l'eau.

Il affichera, à partir des données sur les évolutions passées et les études disponibles, les projections tendanciennes d'évolution des différentes composantes et leur répercussions sur la gestion de l'eau en terme de besoins et d'impacts.

Une synthèse des politiques locales du territoire :

- organisation administrative (communautés de communes et d'agglomération, PNR, ...),
- politiques d'appui aux projets locaux (pays, SCOT, ...),
- contrats de territoires des départements et des régions,

sera également réalisée. La place de la gestion de l'eau dans ces politiques sera précisée.

6-1-2 – Bilan des coûts liés à la gestion de l'eau

Cette analyse sera conduite en tenant compte des attendus de la directive cadre 2000/60/CE qui imposera, en 2009, aux états membres "la transparence des coûts liés aux activités de l'eau entre la consommation des ménages, des industriels, des agriculteurs". L'objectif est de pouvoir évaluer la part du coût total de l'eau pris en charge par les différents usagers de l'eau.

Une synthèse des outils financiers incitatifs intervenant sur le territoire sera également réalisée. Cette synthèse aura plusieurs objectifs :

- connaître le coût global et la répartition des dépenses publiques liées à la gestion de l'eau,
- aider dans la proposition des scénarios et dans leur évaluation économique,
- connaître les moyens financiers mobilisables pour la mise en œuvre des préconisations à venir du SAGE.

Le prestataire étudiera les modalités d'intervention des différents partenaires financiers (agence de l'eau, conseils généraux, conseils régionaux, Etat), la nature des ressources financières mobilisables et les programmes concernés.

6-1-3 – Participation à l'étape de concertation et participation des acteurs

Le prestataire participera à quelques tables rondes thématiques en vue de :

- apporter ses éclaircissements d'un point de vue économique ou social sur les thèmes qui le nécessitent,
- compléter l'analyse des enjeux économiques liés à la gestion de l'eau pour l'évaluation économique des scénarios.

6-1-4 – Evaluation économique des scénarios

Ce travail viendra compléter l'élaboration des scénarios réalisée d'un point de vue technique en évaluant les coûts de mise en œuvre des programmes d'action proposés et les répercussions financières de ces actions.

Cette analyse ne doit pas être considérée comme une décision en elle-même mais elle demeure essentielle en tant qu'outil de simulation, de débats et d'aide à la décision. Son intérêt réside également dans le fait d'intégrer la problématique de l'eau dans une démarche plus large de développement local.

Cette méthode d'analyse, pour un programme d'actions donné, devra estimer les coûts de mise en œuvre du programme. Les avantages et les retombées financières du programme d'action considéré seront également définis. Ces données seront comparées aux impacts financiers du scénario de référence.

Le prestataire indiquera le coût global des actions à mener pour atteindre le "bon état écologique" de toutes les eaux pour 2015.

Cependant le travail ne doit pas se résumer en une simple analyse financière : la dimension socio-économique des scénarios doit également être prise en compte. Il serait souhaitable que cette analyse économique des scénarios liés à la gestion de l'eau propose des axes de réflexion sur le développement local du bassin versant.

Ce travail s'inspirera du guide méthodologique pour l'évaluation économique des SAGE réalisé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne (consultable sur <http://www.sitesage.org>).

Il s'élaborera en 4 étapes :

- définition des usages et fonctionnalités présents, potentiels, actuels impraticables par l'état de la ressource,
- déclinaison des scénarios en programmes d'action,
- estimation des coûts des programmes d'action,
- estimation des avantages économiques des scénarios.

6-2 – Modalités de réalisation

6-2-1 – Documents à prendre en considération

L'ensemble des documents énumérés au paragraphe 3-4-3 devront être considérés.

6-2-2 – Réunions

Les réunions de la CLE, du bureau, de concertation et de travail prévus au paragraphe 3-4-2 devront être réalisées.

6-2-3 – Documents à remettre par le chargé d'études

Le prestataire devra remettre dans les conditions prévues au paragraphe 3-4-4, les documents suivants :

- rapport concernant l'analyse socio-économique du territoire (ce rapport sera agrémenté de cartographies représentant l'évolution passée et actuelle) et le bilan des coûts liés à la gestion de l'eau,
- rapport d'évaluation économique des scénarios.

Les données collectées seront structurées sous forme de bases de données et serviront à alimenter le SIG en cours d'élaboration (sous Arcview).

6-2-4 – Délais

La première partie du travail (6-1-1 et 6-1-2) intervenant pour l'étape "bilan et prospective" sera menée dans un délai de 3 mois à partir de l'ordre de service. La première version provisoire du rapport sera remise dans un délai de 2 mois et le rapport définitif dans un délai de 3 mois.

L'évaluation économique des scénarios sera présentée à la commission locale de l'eau dans un délai de 9 mois à partir de l'ordre de service.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout complément d'information sur le présent CCTP peut être demandé par écrit à :

**Animation du SAGE Mayenne
Hôtel du département
39 rue Mazagran
BP 1429
53014 LAVAL CEDEX**

Un document de synthèse concernant les études :

- étude complémentaire sur les flux de pollution,
- étude complémentaire sur l'exploitation des eaux souterraines,
- étude complémentaire sur l'occupation des sols,
- étude complémentaire sur les débits biologiques,
- diagnostic global du SAGE.

peut être fourni au candidat sur demande écrite à l'adresse ci-dessus.

Les documents complets (état des lieux, études complémentaires, diagnostic global) pourront également être communiqués en prêt dans les mêmes conditions.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LE BASSIN VERSANT DE LA MAYENNE

ANNEXE 2 : ORGANISATION DU DEROULEMENT DE L'ETUDE

ANNEXE 3 : SYNTHESE DU DIAGNOSTIC